



N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020**Objet :** Appel à projets "Initiatives Durables" 2020.

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles s'est engagée à :

- assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition, raison pour laquelle le développement durable et la lutte contre les émissions de polluants et de gaz à effet de serre deviennent des priorités;
- favoriser la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;
- encourager, soutenir et accompagner les nombreux projets citoyens se déroulant sur son territoire;

Et en particulier concernant l'alimentation durable et l'agriculture urbaine:

- sensibiliser les jeunes au goût et à l'alimentation durable;
- valoriser l'agriculture urbaine déjà existante : potagers, cultures et composts collectifs;
- augmenter les capacités de terrains cultivables et favoriser l'émergence de nouveaux espaces cultivés;
- favoriser l'augmentation du nombre de potagers et de composts urbains, d'activités de jardinage, de cultures et récoltes de fruits et légumes et en particulier le développement de potagers dans les cours d'écoles ou à proximité de celles-ci pour faire naître un vrai pôle d'agriculture urbaine.

Considérant le souhait de la Ville de soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, aux associations de fait, ASBL, associations chapitres XII sans but lucratif, aux petites et moyennes entreprises (de moins de 3 ans) et établissement d'enseignement engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le règlement de l'Appel à projets «Initiatives Durables» est adopté

Annexes :

[Règlement\\_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)